

**LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION DANS LE RECUEIL DES  
DONNEES ET LA CONSTRUCTION DU SAVOIR RELATIF  
AUX DIFFERENCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.  
APPLICATION A L'ANALYSE DES RAPPORTS DE TRAVAIL  
AU SEIN DU COUPLE DIRIGEANT D'ENTREPRISE.**

**Marie-Pascale MILLECAMPS**

**Professeur**

**IAE, Université de Lille**

**mp.millecamps@wanadoo.fr**

La "révolution informationnelle", qui ne doit pas être réduite à la révolution informatique, bouleverse la communication entre les individus dans le travail et déplace des frontières héritées de la révolution industrielle, entre temps de travail contraint et temps libre<sup>1</sup>. Le bouleversement des modes de vie au travail et des modes de vie au foyer, ainsi que celui des cheminements de carrière semble susceptible d'ébranler le schéma traditionnel de la différenciation sexuée dans la vie économique et sociale. Pour D.Bell, la société post - industrielle permettra de combler l'écart entre les femmes et les hommes puisque le travail intellectuel et les services peuvent être aussi bien assurés par les unes que par les autres. Il qualifie les nouvelles technologies de l'information et de la communication de "technologies intellectuelles", dont l'impact sur la transformation des sociétés dépend avant tout des cultures politiques en place.

*"le changement le plus important des quarante dernières années dans les principaux pays avancés n'est pas technique : c'est la modification de la place des femmes dans toutes les institutions de la société. Cette transformation a des dimensions idéologique, culturelle et sociale"<sup>2</sup>.*

Ces questions qui interpellent la recherche en GRH peuvent inciter à une analyse réflexive : les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent-elles aider le chercheur à construire des méthodes de raisonnement "faisant mieux que l'esprit le travail de l'esprit"<sup>3</sup> (Paul Valéry).

Nous proposons d'interroger les atouts, les risques et les problèmes méthodologiques que recèle l'utilisation des NTIC dans les parcours de recherche, sur la base du processus spécifique de l'évolution de la différence entre les femmes et les hommes dans la société de l'information. A titre d'illustration, nous adjoindrons à l'analyse, l'exposé de la construction d'un système d'information pour une recherche sur la différenciation des rôles sexués dans la dyade conjugale propriétaire et dirigeante de l'entreprise artisanale.

<sup>1</sup> LOJKINE, Jean. "La révolution informationnelle" dans *Terminal* n°61, [<http://www.terminal.sgdg.org>], (29mars2001), 34.3Ko.

<sup>2</sup> BELL Daniel, "rencontre avec Daniel bell, *Sciences Humaines*, hors - série n°32, mars - avril - mai 2001, propos recueillis par Jean-Claude Ruano-Borbalan et Martha Zuber.

<sup>3</sup> LE MOIGNE Jean-Louis, "Epistémologies constructivistes et sciences de l'organisation", MARTINET Alain Charles, Epistémologie et Sciences de gestion, Economica, 1990

## LES DONNEES, L'INFORMATION ET LE SAVOIR DANS L'ANALYSE DES DIFFERENCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, L'EVOLUTION METHODOLOGIQUE.

*"On doit faire la distinction entre les données, l'information et le savoir....le savoir, dans le sens où nous l'utilisons, est plus qu'une simple vérification des faits, il découle et se développe dans des cadres théoriques préalablement acquis."*<sup>4</sup>

### La loi des valeurs centrales : l'universel masculin

Les sciences humaines se sont constituées sur la base d'un modèle explicatif universel. La fondation de la sociologie du travail, par exemple, s'est construite dans le désir d'expliquer la société dans son ensemble par l'étude du travail, notamment, l'étude du travail industriel. La portée explicative très forte exigée des modèles ainsi élaborés devait alors s'appuyer sur une réalité nécessairement abstraite, homogène, absolue et isomorphe<sup>5</sup>. Ainsi, M.Crozier relève que, dans l'organisation qu'il analyse, la majorité des employés sont des femmes. Comme aucun commentaire direct n'a été fait sur ce point lors des entretiens, il conclut que : "il n'y a pas de différence entre la réaction des servants (des hommes) et celles des receveuses dont la situation, malgré la différence de sexe, est exactement la même"<sup>6</sup>.

Le dépouillement des grandes enquêtes glorifie la valeur explicative des valeurs centrales des distributions statistiques. L'objectif est de réduire la complexité par le traitement de données très importantes. L'évolution technique permet le recours aux nouvelles technologies de l'information qui ont fait considérablement diminuer le temps passé et le coût de ces procédures très lourdes.

Mais quand la différence des sexes n'est pas pensée, les concepts et les pratiques se fondent sur la conception d'un individu universel (masculin, blanc, marié, âgé de 30 à 50 ans) , hommes et femmes sont observés comme semblables au regard des pratiques, leurs différences sont rendues invisibles pour légitimer un modèle qui recherche l'optimum dans l'universel. Ainsi, souvent la variable "sexe" fait "mauvais genre"<sup>7</sup>, elle est alors neutralisée dans des discours à caractère symbolique dont les stéréotypes justifient les croyances discriminatoires : par exemple, les compétences sont souvent décrites en termes de savoir-être féminin, acquis dans le cadre familial, opposé au savoir-faire masculin, acquis dans la formation et donc valorisé comme tel<sup>8</sup>.

### L'intérêt pour les extrêmes : le particularisme féminin

Les premières réflexions sur les différences des sexes au sein des organisations sont introduites par les féministes et reposent sur l'analyse de la continuité entre les tâches domestiques, confiées à l'épouse et à la mère et les tâches au sein de l'organisation confiées à

<sup>4</sup> entretien avec Daniel Bell, op.cité.

<sup>5</sup> TRIPIER Pierre, "Homme, travail, femme et famille : quatre mouvements pour un quatuor?", *Sociétés Contemporaines*, 1997, n°25, p. 11-24.

<sup>6</sup> CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Le Seuil, 1964, p.115, cité par P.Tripier.

<sup>7</sup> MARUANI Margaret, *Les nouvelles frontières de l'inégalité*, La Découverte, MAGE,1998.

<sup>8</sup> Exemple d'une pratique extrême en la matière : la Fédération des Conjointes de la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment ( CAPEB) organise le prix de la "conjointe formidable", la sélection se fait sur lettre du mari valorisant les qualités exceptionnelles de son épouse.

l'ouvrière, l'employée, la secrétaire. D'emblée, l'analyse des différences se fait au sein de la dichotomie univers professionnel/univers privé et y restera indéfectiblement imbriquée. Les travaux du "mouvement social féministe" sélectionnent les extrêmes des distributions statistiques pour y appliquer des enquêtes empiriques singulières.

"Si l'on fait face à l'incertitude par un recours accru aux technologies de l'information (high-tech), on fait plus facilement face à l'équivoque par le contact direct entre individus (high-touch)"<sup>9</sup>.

Mais les travaux sur la différence des sexes apparaissent souvent centrés sur la différence, l'égalité et la domination concernant le seul sexe féminin : il y a là le paradoxe de l'étude d'une différence qui ne tient compte que d'un membre de l'inégalité. Peut-être " parce que les femmes seraient d'une certaine façon la moitié dominée du monde, les modes d'action et de réflexion qu'elles suscitent ne pourraient être que relativement dévalorisés dans la hiérarchie des valeurs...masculines du pouvoir, du prestige et de la qualité"<sup>10</sup>. Une autre explication rend hommage aux recherches féministes, pionnières, militantes et dialectiques pour avoir " dénoncé que l'agencement à la fois "naturel" et "culturel" des rôles dans "un système d'égalité dans la différence" se structurait en fait à partir d'un système de domination des hommes sur les femmes; "Une analyse en terme d'égalité formelle et juridique des femmes face aux hommes ne peut donc que buter contre un mur tant que ne seront pas explicitées les conséquences de cette tension essentielle entre l'égalité et la différence, entre le masculin et le féminin, dans la société et l'organisation"<sup>11</sup>.

### Valeurs centrales et extrêmes réunies au sein du couple devenu objet d'étude

Les travaux d'A.Pitrou élèvent le couple famille - travail au rang de système et inversent ainsi la relation causale traditionnelle qui désormais part de la famille (féminin) vers le travail (masculin)<sup>12</sup>. Le couple est un objet sociologique d'intérêt essentiel : " tout individu peut à tout moment de sa vie être situé dans une position par rapport au couple."<sup>13</sup>. Les relations conjugales sont définies par la régulation continue de différentes activités et compétences entre l'homme et la femme vivant en couple. Cette négociation porte autant sur la division du travail entre les conjoints que sur les objectifs du couple, que sur les modalités de communication et de prise de décision, que sur le nombre d'enfants, etc.<sup>14</sup> Les économistes s'intéressent également au mariage comme " un contrat par lequel les conjoints échangent leurs productions respectives ( c'est-à-dire échangent le produit de leur temps) et, ainsi assurés de cette possibilité, ont intérêt tous deux à pratiquer la spécialisation."<sup>15</sup>. C'est ainsi que Gary Becker développera sa théorie sur le mariage, sur le chef de famille, dictateur altruiste et sur l'épouse spécialisée dans la sphère domestique car non assez rentable dans la sphère marchande<sup>16</sup>. La définition juridique du couple mêle aux dispositions impératives, des

<sup>9</sup> REIX Robert, Systèmes d'information et management des organisations, 2<sup>ème</sup> édition, Vuibert gestion, 1998.

<sup>10</sup> COMMAILLE Jacques, Préface, *L'Objet Femme*, de Cégolène FRISQUE, La Documentation française, collection droits des femmes, 1997.

<sup>11</sup> HUPPERT LAUFER Jacqueline, *La féminité neutralisée, les femmes cadres dans l'entreprise*, Flammarion, 1982, p.15-16, citée par P.Tripier, op. cité.

<sup>12</sup> TRIPIER P., op.cité.

<sup>13</sup> KAUFMANN. JC., *Sociologie du couple, Que sais-je?*, PUF, 1995; p. 49

<sup>14</sup> GLAUDE. M. et de SINGLY. F., " L'organisation domestique : pouvoir et négociation ", *Economie et Statistique*, avril 1986, vol.187, p3-30.

<sup>15</sup> BROSSOLLET Cécile, " Spécialisation et déspecialisation sexuelle du travail : l'Analyse économique", *Sociétés Contemporaines* n°16, 1993.

<sup>16</sup> L'analyse de G.Becker ne résiste pas à l'intégration du facteur dynamique dans les choix de division du travail, voir à ce propos

dispositions supplétives dont les conséquences débouchent assez souvent sur des rapports de domination et de conflit.

Mais le rassemblement de données sur l'objet "couple" est sujet à débat. Par exemple, des données sur le chef d'une entreprise artisanale (activité, adresse, âge ...) sont considérées comme relevant de la vie des affaires. Par contre, des données sur sa situation matrimoniale sont considérées comme relevant de sa vie privée et protégées comme telles. Tout rassemblement de données sur ce qui est considéré comme relevant de l'intime est réglementé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)<sup>17</sup>, et étroitement surveillé par les "experts de l'intime"<sup>18</sup>

### **Les NTIC et l'étude des rapports sociaux de sexe nourrissent et se nourrissent de la transdisciplinarité**

Le développement de la micro informatique a permis l'émancipation des utilisateurs par rapport aux spécialistes. Les besoins réels de l'utilisateur, notamment quand il s'agit d'une organisation, sont réellement pris en compte, avant le perfectionnisme technologique. Les spécialistes sont aussi obligés de partager leur savoir et peuvent moins qu'avant limiter l'apprentissage des utilisateurs. D'un autre côté, la complexification des technologies, leur obsolescence très rapide, obligent les utilisateurs à faire confiance aux spécialistes dans la performance des systèmes proposés. Les transferts de compétences et quelquefois de pouvoir sont nombreux et variés entre spécialistes et utilisateurs. En élevant leur degré de connaissance sur la technologie qu'ils emploient, les utilisateurs ont aussi amélioré la perception des problèmes qu'ils ont à gérer.

De la même façon, la production sur les différences entre les femmes et les hommes ne peut être que collective et exige un partenariat dans la confiance pour l'échange des méthodes et des concepts et dans la production de résultats de recherches permettant les propositions d'action. Importer le concept des différences entre les femmes et les hommes en GRH, exige donc un intérêt fort pour la pluridisciplinarité et une certaine témérité face au cloisonnement des disciplines. Les travaux sur le sujet ou les séminaires de recherche mobilisent autour d'un thème, non autour d'une science particulière. Certaines disciplines sont plus invitées que d'autres : la sociologie, la psychologie, le droit, l'histoire, l'économie, la médecine, l'anthropologie, la philosophie, la littérature, les sciences de l'éducation<sup>19</sup>. Dans les autres secteurs, les interrogations sont fortes sur l'approche en termes de différenciation sexuée à l'intérieur de la discipline<sup>20</sup>. De plus, l'objet femme est encore en construction, la réflexion est dense, innovante, mais traversée de débats multiples<sup>21</sup>. La prise en compte de l'approche

---

BROSSOLLET Cécile, *Fondements de la division du travail dans les modèles économiques du ménage*, Editions ARGUMENTS, 1992.

<sup>17</sup> La CNIL fut créée en réaction au projet "Safari" autorisant l'administration fiscale française à utiliser le numéro d'identification au répertoire national des personnes physiques (NIR) pour interconnecter ses fichiers.

<sup>18</sup> DUCLOS Denis, "Ce "petit château de l'âme" cerné de toutes parts", *Manière de voir*, n°56, Sociétés sous contrôle, mars - avril 2001, et

TOURET Florence, "les outils informatiques du fichage social", *Manière de voir*, n°56.

Le site : <http://www.delis.sgdg.org/> qui regroupe des syndicats professionnels de médecins et de travailleurs sociaux, des informaticiens et la Ligue des droits de l'homme, propose un état très complet de la situation de la protection de la vie privée contre l'utilisation abusive des NTIC, tant en France qu'à l'étranger.

<sup>19</sup> FRISQUE Cégolène, *L'Objet Femme*, La Documentation française, Collection Droit des Femmes, 1997.

<sup>20</sup> Pour exemple : travaux de l'association " Femmes et mathématiques"; actes du colloque du 5 février 2001 sur " l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'Université", Université de Lille III, BROZE Laurence, CRESSON Geneviève ( à paraître)

<sup>21</sup> On peut repérer trois écoles à partir de la synthèse élaborée par Cégolène FRISQUE de la littérature française sur le sujet. L'école naturaliste ou paradigme de la différence qui traite les différences comme naturelles, donc

différenciée selon le sexe en GRH doit donc passer par la nécessaire adaptation de savoirs importés d'autres disciplines. Il est quelquefois regretté que "ces savoirs peuvent parfois être déformés pour s'intégrer dans une démarche réflexive de type newtonienne, dont procèdent encore beaucoup de théories managériales"<sup>22</sup>.

Mais l'approche en termes de différences des sexes révèle les conflits, les contradictions et la concurrence entre les valeurs dominantes de la société. Les modes de réflexion et d'action des femmes sont mesurés d'après la norme dominante masculine, et quand la norme leur est propre, le risque est grand de voir ignorés, négligés ou dévalorisés les résultats présentés<sup>23</sup>. Enfin, ces savoirs qui s'organisent dans de multiples disciplines autour de la différence des sexes doivent pouvoir être désignés car "une telle exigence est absolue en science, où les concepts doivent avoir une signification unique et précise à travers l'ensemble de la théorie qui les met en jeu...un moyen d'expression qui permette à la fois de prévenir les erreurs d'interprétation et d'empêcher les fautes de raisonnement."<sup>24</sup>.

L'idéographie retenue dans les années 80 par la réflexion féministe conceptualise la notion de "genre", employée pour la première fois en 1978<sup>25</sup>, et définie comme : "un entrelacement de croyances, traits de caractère, attitudes, sentiments, valeurs, comportements et activités qui différencient l'homme de la femme par le biais d'un processus de construction sociale." Le genre en tant que rapport social est analysé comme "catégorie structurante des sociétés occidentales" et oblige à la réflexion en termes de "rapports sociaux de sexe". Les rapports sociaux entre les sexes désignent l'ensemble des caractéristiques propres à une culture, qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes, les rapports entre eux et la façon dont ces rapports sont établis par la société. Cet assemblage délicat pose d'emblée le problème complexe de l'intégration de la variable sexuelle dans la collecte des données afin que les rapports d'équivalence ou d'inégalité entre les hommes et les femmes puissent être clairement appréhendés.

Qu'il nous soit permis d'exposer un exemple presque anecdotique du caractère délicat de cette entreprise. Il pourrait paraître intéressant d'établir des statistiques sexuées sur des bibliographies d'ouvrages sur un certain sujet ou dans une certaine discipline. Il ne s'agit, croit-on, que d'une simple tâche de comptage, certes rébarbative, mais sans aucune difficulté et qui pourrait parfaitement être automatisée. Ainsi, sur "l'objet femme", C.Frisque<sup>26</sup> a procédé par démarche incrémentale sur les bibliographies fournies par les publications sur le sujet, puis sur les bibliographies des ouvrages cités dans les bibliographies précédentes. Cent soixante auteur(e)s ont ainsi été répertorié(e)s et seulement quarante-deux hommes dont neuf

---

non construites. L'école égalitariste ou paradigme de la rationalité qui tente d'expliquer les différences en réduisant la variable sexuelle à des différences de ressources (écarts de revenus, insuffisance de qualification, poids des charges familiales, faible poids politique). L'école critique ou paradigme de la domination qui étudie la construction historique et la reproduction sociale des discriminations.

<sup>22</sup> Bournois, Franck, Yves-frédéric Livian et Jean Thomas, "les nouvelles perspectives de la recherche", in Julienne BRABET, *Repenser la gestion des Ressources Humaines*, Economica, 1993, coordonné par

<sup>23</sup> Qui s'interroge sur le concept de genre en tant que catégorie structurante des sociétés? Colette Kreder, s'étonnait, au nom de l'association *Demain la parité* devant la très faible représentation des hommes au colloque sur les femmes dans la prise de décision, colloque organisé par l'UNESCO le 9 janvier 1996 : "peut-on construire une société paritaire sans associer les hommes à une réflexion sur l'absence des femmes dans la décision?". GASPARD Françoise, *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 1996, sous la direction de.

<sup>24</sup> FREGE G, "Que la science justifie le recours à une idéographie", in *Ecrits logiques et philosophiques*, cité par Michel MEYER, *Découverte et Justification en Science*, Klincksieck, 1979, p220-221.

<sup>25</sup> Kessler. S.J. et Mackenna. W., *Gender : An Ethnomethodological Approach*, Chicago, University of Chicago Press, 1978.

<sup>26</sup> FRISQUE C, op.cité.

sont cités, non pour des ouvrages sur le genre mais pour des ouvrages sociologiques de portée générale. Dans son ouvrage sur les sociologies de la modernité, Danilo MARTUCELLI<sup>27</sup> cite trois cent cinquante cinq noms en index, dont dix-huit femmes. Les champs se distribueraient donc sexuellement, aux hommes l'étude des problèmes de portée générale, les problèmes "neutres" en quelque sorte, aux femmes l'étude des problèmes spécifiques liés à leur sexe. Ce petit exercice séduisant par les potentialités déductives qu'il recèle se heurte malheureusement très rapidement au fait que, dans la plupart des bibliographies, les prénoms ne sont pas donnés sous forme littérale, et seule une culture extrêmement riche dans la discipline concernée par l'ouvrage, permet alors le comptage (le doute ne subsistant alors que sur les prénoms épiciènes)<sup>28</sup>.

Etablir les statistiques sexuées des bibliographies pourrait passer pour un petit passe-temps de chercheur(e) en mal d'occupation. Et pourtant, quand on apprend l'économie dans des livres écrits par des hommes et dont les principes sont neutralisés pour paraître universels "il peut arriver que des femmes étudient les sciences économiques sans prendre conscience du rôle exact qu'elles jouent dans l'économie, ce qui facilite l'acceptation de ce rôle. Si leur fonction économique était plus explicitement définie dans l'enseignement qui a cours aujourd'hui, cela risquerait d'engendrer des attitudes de refus socialement préjudiciables."<sup>29</sup>. Et c'est bien un homme qui affirme cela et J.K.Galbraith de poursuivre, sans toutefois utiliser le terme "gender", pour attester de la récupération de la *vertu sociale requise* acquise par les femmes dans leur éducation pour la constitution d'une classe de "crypto - domestiques" au sein des ménages. Cette classe de crypto - domestiques représentant l'huile qui graisse les rouages du système économique en place.

### **Les NTIC permettent le constat des différences mais l'économique, le juridique et le social entendent mal.**

Les économistes utilisent l'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) calculé chaque année à partir de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) pondéré pour tenir compte des différences sociologiques entre les femmes et les hommes, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Indicateur de la Participation des femmes (IPF) comprend les pourcentages de femmes et d'hommes exerçant d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur, d'autre part, des professions techniques, libérales et d'encadrement, et enfin, des fonctions parlementaires. L'étude publiée par l'ONU en 1999 sous le titre "Rôle des femmes dans le développement - mondialisation, genre et travail" montre un recul des inégalités : plus de femmes que d'hommes ont été intégrées sur le marché du travail salarié (sauf en Afrique). Mais ce recul n'est qu'apparent car l'intégration massive des femmes sur le marché du travail se fait dans de plus mauvaises conditions que celle des hommes.: "si la mondialisation néolibérale a sans conteste ouvert à certaines femmes de nouvelles possibilités, principalement dans le secteur des services et de

<sup>27</sup> MARTUCELLI Danilo, Sociologies de la modernité, folio essais, 1999.

<sup>28</sup> La visibilité revêt un caractère doublement discriminant pour les femmes : dans la pratique quotidienne, la femme doit justifier encore souvent de son statut de femme par l'affichage de son état ( madame ou mademoiselle, tout au moins pour la France) ; les usages et les pratiques familiales obligent à l'accolement du nom de naissance des femmes à leur nom marital, aurait-on alors parlé aussi facilement de théorie marxiste pour évoquer Karl Marx-Von Wesphalen?

<sup>29</sup> GALBRAITH. John -Kenneth, *La science économique et l'intérêt général*, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1974 .

l'information, elle a amplifié aussi les problèmes de nombreuses femmes et les a catapultées dans l'insécurité alimentaire ainsi que dans une perte d'espace de vie et de sécurité sociale.<sup>30</sup> Les femmes semblent, selon ce constat, être entrées dans la nouvelle catégorie économique et sociale de "travailleurs pauvres", (les working poor), et pourtant les économistes restent silencieux sur cette question. Témoin, le premier congrès d'économistes organisé sur ce thème en mai 2000, en France, pour lequel il a fallu rappeler aux organisateurs par le biais d'une pétition que l'étude de la catégorie des travailleurs pauvres ne pouvait ignorer les mécanismes de la division sexuée du marché du travail dans la production des inégalités et de la pauvreté<sup>31</sup>. L'analyse économique du travail féminin est réalisée en termes de système de marché dans lequel l'acteur individuel est saisi de façon instantanée dans sa rationalité d'offreur ou de demandeur. La présentation est intellectuellement confortable, le raisonnement apparaît sans biais désagréable, clair et plein d'une rigueur sécurisante. L'offre de travail féminin a augmenté grâce à la contraception qui réduit le nombre des absences du marché du travail, l'éducation massive des filles qui permet aux femmes d'aujourd'hui d'être plus diplômées que les hommes, tout au moins dans les pays occidentaux, et enfin l'électroménager qui les libère des tâches domestiques. L'offre rencontre la demande en main d'œuvre féminine qui a aussi augmenté grâce à la substitution de la machine à la force physique et au travail non qualifié et à la tertiairisation de l'économie qui déplace la demande finale vers les services, secteur créateur d'emplois et fortement féminisé. Peut-on pour autant soutenir que "le schéma micro-économique néoclassique rend convenablement compte des motivations du travail rémunéré des femmes dans une société individualiste attirée par le bien-être matériel. Et il est vrai que les faits confirment la théorie."<sup>32</sup>

L'analyse juridique et institutionnelle en termes d'analyse de genre a permis de sortir de la logique de protection de la femme et de la famille en place depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>33</sup>. Nous montrerons cependant, à partir de l'exposé de notre recherche que cette logique de "femme, travail et famille"<sup>34</sup> est encore très prégnante dans l'esprit du législateur dans sa volonté de faire concorder stratégies professionnelles et stratégies familiales des femmes<sup>35</sup>. Quelquefois même, l'objectif égalitaire est "récupéré" pour les besoins du système<sup>36</sup>. De plus, l'introduction de nouvelles législations n'est nullement synonyme d'une application concrète des dispositifs correctifs, ni moins encore d'une amélioration directe des conditions de vie et

<sup>30</sup> WICHTERICH Christa, "L'effet Beijing sur les organisations de femmes", [[www.dsc.de/zeitschr/df400-4.htm](http://www.dsc.de/zeitschr/df400-4.htm)], (31 mars 2001).

<sup>31</sup> TRAVAIL, GENRE ET SOCIETES, "Travail et pauvreté : la part des femmes", 1/1999, L'Harmattan, 1999.

<sup>32</sup> MAJNONI d'INTIGNANO Béatrice, "Femmes et hommes : égalité ou différence?", *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, Conseil d'analyse Economique, La documentation Française, 1999.

<sup>33</sup> L' Union Européenne s'est doté des textes légaux pour intégrer dans une double approche ("gender mainstreaming" et actions spécifiques en direction des femmes), l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des politiques communautaires. Le "Gender Mainstreaming" consiste à : "mobiliser explicitement en vue de l'égalité, l'ensemble des actions et politiques générales, en introduisant dans leur conception de façon active et visible l'attention à leurs effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes. Cela suppose d'interroger systématiquement ces actions et politiques et de prendre en considération ces effets possibles dans leur définition et leur mise en œuvre." MAINSTREAMING, [[http://www.europea.eu.int/comm/employment\\_social/equ\\_opp/gms\\_fr.html](http://www.europea.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/gms_fr.html)], 30 mars 2001.

<sup>34</sup> SCOTT Joan.W. et TILLY.L.A, Les femmes le travail et la famille, Rivages/Histoire, 1987.

<sup>35</sup> Loi du 10 juillet 1982 sur le statut des conjoints des artisans et commerçants.

<sup>36</sup> Anna Diamantopoulou, Commissaire chargée de l'emploi et de la politique sociale s'est exprimé en préambule au texte sur la place des femmes dans la société de l'information : " dans le domaine économique, le récent sommet spécial de Lisbonne a souligné la nécessité de donner aux femmes un accès égal au marché du travail, et notamment aux emplois de la nouvelle économie. Cette égalité d'accès n'est pas seulement un droit fondamental; elle participe également d'une politique économique saine, surtout compte tenu de la pénurie de compétences informatiques de plus en plus importante que l'on observe à l'échelle de l'Union".

de travail des femmes<sup>37</sup>. Ainsi, le bilan de l'application des textes législatifs est "modeste en raison d'une mobilisation contrastée des acteurs"<sup>38</sup>.

La réflexion en GRH s'organise pour tenir compte de ces différences<sup>39</sup>. La métaphore du "Plafond de verre" a été utilisée dans les années soixante-dix aux Etats-Unis pour décrire les barrières invisibles artificielles, créées par des préjugés comportementaux et organisationnels, qui empêchent les femmes d'accéder aux plus hautes responsabilités. A la discrimination dans le déroulement de la carrière s'ajoute la ségrégation professionnelle qui répartit les hommes et les femmes dans des secteurs d'activité, des professions et des emplois différents (les constats actuels montrent que le fait de diriger est généralement considéré comme une fonction incombant aux hommes et que les femmes se déplacent très difficilement de manière latérale pour pénétrer dans les secteurs stratégiques). La "cage de verre", résultat de l'assemblage du plafond et des parois, est le produit des multiples facteurs, la plupart du temps invisibles, dont la preuve peut difficilement être apportée, mais qui sont très efficaces et rendent la vie professionnelle des femmes beaucoup plus difficile que celle des hommes.

Jacqueline Laufer et Annie Fouquet<sup>40</sup> ont désigné ces facteurs pour en permettre leur analyse :

- ✓ La tension permanente entre la recherche d'un équilibre vie privée - vie professionnelle pèse dans nos sociétés davantage sur les femmes, notamment les mères de famille, que sur les hommes<sup>41</sup>.
- ✓ Les différences de comportements sociaux dans l'accès à l'éducation et à la formation tant de la part des familles, que des organismes d'éducation, que des entreprises (dans le cadre de la formation continue), que de la part des filles et des femmes elles-mêmes entraînent les phénomènes de ségrégation horizontale du marché du travail.
- ✓ L'implication intense que nécessite la compétition pour le pouvoir et l'exercice du pouvoir de direction, et les obstacles spécifiques auxquels font face les femmes peuvent être si importants qu'elles abandonnent parfois leurs efforts.
- ✓ La question de la mobilité, nationale ou internationale représente un dilemme particulièrement cruel pour les femmes, notamment dans les couples à double carrière. L'issue est parfois fatale, soit pour l'équilibre vie privée - vie professionnelle mentionné plus haut, soit pour la carrière de l'un des conjoints (souvent la carrière de la femme dont les maternités masqueront le caractère quasi forcé du retrait du marché du travail).
- ✓ La complexité des mécanismes de cooptation qui déterminent l'accès aux fonctions les plus élevées de l'entreprise est certainement le facteur le plus difficile à faire émerger. "

<sup>37</sup> La France a ratifié la Convention n°111 de l'Organisation Internationale du travail du 25 juin 1958 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession. A l'initiative de la ministre Yvette Roudy, la loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été votée pour suivre la Directive du Conseil des Communautés européennes n°76/207 du 7 février 1976, relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et les conditions de travail

<sup>38</sup> LARET-BEDEL Catherine, "Bilan de l'application de la loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes", *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, op.cité.

<sup>39</sup> PIGEYRE Frédérique, "Vers une gestion sexuée des ressources humaines", *Revue Française de gestion*, novembre - décembre 1999.

<sup>40</sup> LAUFER Jacqueline et FOUQUET Annie., " Les femmes dans l'entreprise : Le plafond de verre est toujours là", *Revue française de gestion*, juin - juillet - août 1998.

<sup>41</sup> Voir les travaux des sociologues de la famille :

de SINGLY François, *Fortunes et Infortunes de la Femme Mariée*, PUF, 1987

DUSSUET Annie, *La représentation du travail domestique chez les femmes des milieux populaires*, L'Harmattan, 1999.

GLAUDE Michel et De Singly F., " L'organisation domestique : pouvoir et négociation", *Economie et Statistique*, avril 1986, vol.187, p3-30.

les femmes entretiennent moins leurs réseaux relationnels. Culturellement, elles éprouvent moins de goût que les hommes pour le lobbying et elles disposent aussi peut-être de moins de temps<sup>42</sup>. Sur le marché du travail, les frontières de l'inégalité se déplacent mais restent bien présentes<sup>43</sup>.

## LA MISE EN PLACE D'UN MODELE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DONNEES POUR L'ANALYSE DE LA REPARTITION DES ROLES DANS LA DYADE CONJUGALE PROPRIETAIRE ET DIRIGEANTE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

### Présentation du problème de recherche

En conclusion de son ouvrage sur les systèmes d'information<sup>44</sup>, Robert Reix affirme qu'avant de mettre en place un système d'information, le gestionnaire doit connaître peu de techniques mais beaucoup de gestion. Nous reprendrons donc brièvement les points essentiels de la présentation du secteur artisanal qui ont motivé nos choix dans le modèle de collecte des données.

L'analyse de la fonction de production et de répartition au sein du couple dirigeant de micro entreprise fait l'objet du travail de recherche en cours. Il ne s'agit pas dans cette recherche de l'étude de la fonction de production domestique d'un ménage (au sens beckerien) mais de l'étude de la production et de la répartition de la valeur ajoutée d'un couple à la tête d'une entreprise familiale. Ce système de gestion exercée par une dyade conjugale est présent principalement dans les micro - organisations du petit commerce et de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche et de la conchyliculture et dans une moindre mesure, dans certains secteurs des professions libérales. Nous limiterons l'exposé au seul secteur de l'artisanat<sup>45</sup>.

Ces entreprises sont, la plupart du temps des entreprises à faible effectif salarié et dont le patrimoine est souvent confondu avec le patrimoine de la famille au sein de la même entité juridique. La faiblesse de leur surface financière les confrontent plus que jamais à la concurrence économique et technique du marché et la recherche en cours porte sur le fait de savoir si le potentiel humain représenté par la gestion en couple représente une force capable de s'ériger en puissance de réaction par rapport au marché. La gestion en couple de l'entreprise artisanale est présentée par les différents intervenants du secteur des métiers comme le facteur clé de la réussite et surtout de la pérennité de l'entreprise. La comparaison avec l'agriculture montre une désertion importante des épouses qui optent pour des situations salariées et des modes de vie citadins<sup>46</sup>. La demande du secteur des métiers est très ambivalente sur l'avenir de la gestion en couple, à la fois anxieuse de la perte d'un modèle qui semble avoir fait ses preuves, et farouchement opposée à toute recherche ou disposition réglementaire qui pourrait sembler une intrusion dans leur domaine privé. Les représentants syndicaux de l'artisanat se plaisent à rappeler qu'avant même d'être des artisans, ils sont des "indépendants".

<sup>42</sup> BANFI J, " Une enquête " égalité professionnelle " au siège de Nestlé", Cadres CFDT n°391, mars 2000.

<sup>43</sup> MARUANI Margaret, *Les Nouvelles Frontières de l'Inégalité*, la Découverte/MAGE, Collection Recherches, 1998.

<sup>44</sup> REIX Robert, op.cité.

<sup>45</sup> La gestion en couple est repérable également dans des entreprises à plus fort effectif salarié et dont le patrimoine est la propriété de structures sociétaires, la logique est alors différente et demande des travaux de recherche complémentaires qui s'inscrivent dans les travaux actuels sur le capitalisme familial.

<sup>46</sup> DUBY Georges et WALLON Armand, *Histoire de la France rurale*, tome 4, de 1914 à nos jours, Seuil, 1978.  
VAN DE WALLE Isabelle, *Terre des hommes, salaire des femmes*, Thèse, IHESS, 1993.

Les sciences de gestion adoptent volontiers le critère de la taille comme élément de classement des organisations qu'elles étudient. A ce titre, les entreprises artisanales sont classées dans les très petites entreprises<sup>47</sup>. Pour les éléments clés de la vie de toute entreprise, notamment la structure et la stratégie, les auteurs utilisent souvent pour les entreprises artisanales les qualificatifs de "simple" ou "informel"<sup>48</sup> et les recherches sur les entreprises du secteur artisanal sont souvent considérées comme excentrées par rapport aux tendances prioritaires de la recherche en gestion. Même à l'intérieur du courant spécifique de la recherche sur les PME, on considère que "les artisans, avec 2 ou 3 employés, fonctionnent avec une toute autre logique que les entreprises ayant 100 ou 150 employés"<sup>49</sup>. A l'inverse Piore et Sabel valorisent le caractère souple de la petite organisation parfaitement adaptée à l'économie de "variété" qui a remplacé l'économie de masse<sup>50</sup>. Ces deux auteurs avaient mis en évidence le rôle des solidarités familiales dans la pérennité des micro - entreprises, notamment en Italie où le statut de l'entreprise familiale est défini dans le code civil<sup>51</sup>. Cependant, les entreprises familiales sont souvent assimilées à des modèles témoins de schémas anciens de type pré-capitaliste et en voie de disparition. La population d'entreprises étudiée dans le cadre de cette recherche par des investigations directes auprès de couples dirigeants de petites entreprises, par l'exploitation des données fournies par les organismes consulaires et les organismes sociaux ne correspond en rien à cette définition. Le secteur de l'artisanat est suffisamment important pour susciter l'intérêt (800 000 entreprises). Les entreprises artisanales affichent les objectifs qui sont à l'origine de toute action de gestion<sup>52</sup> et qui pourtant présentent des particularismes de gestion dont l'étude est particulièrement complexe car ils portent avant tout sur des comportements inconscients ou relevant de l'ordre de la culture et du symbolique<sup>53</sup>.

De plus, si les artisans se décrivent eux-mêmes comme "indépendants" et "individualistes", leur action collective au sein des différentes confédérations professionnelles a joué depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle un rôle politique extrêmement actif<sup>54</sup>.

L'équilibre des rôles au sein des couples dirigeants des entreprises s'est construit sur des logiques de métier et des logiques familiales. Ainsi, dans la plupart des entreprises étudiées, le schéma d'organisation est le suivant : le mari est le chef d'entreprise et vend son savoir-faire et sa force de travail. L'épouse accorde à l'entreprise, la plupart du temps de façon totalement bénévole, la quasi totalité de son temps disponible, dans une activité aux contours très flous mêlant sur le même lieu et dans le même temps des tâches réputées professionnelles et des tâches réputées domestiques<sup>55</sup>.

<sup>47</sup> Les critères d'appréciation de la taille suscitent aujourd'hui de nombreux débats dans lesquels nous avons décidé de ne pas entrer pour cet article.

<sup>48</sup> MINTZBERG Henry, Structure et dynamique des organisations, les éditions d'organisation, 1993.

<sup>49</sup> JULIEN Pierre - André, Les PME Bilan et perspectives, economica, 1994, dans " Introduction : pour une définition des PME".

<sup>50</sup> SEGRESTIN Denis, Sociologie de l'entreprise, Armand Colin, 1996.

<sup>51</sup> PIORE M. et SABEL C, The second industrial divide : possibilities of prosperity, Basic books, 1984, cité par P. Tripiet, op.cité.

<sup>52</sup> SIMEONI Marc, La stratégie de l'artisan, une étude de sa genèse et de son élaboration par l'analyse du savoir-faire, Thèse, Université de Corse Pasquale Paoli, 1999.

<sup>53</sup> LOUART Pierre, L'artisan producteur et sous-traitant, Thèse, Lille, 1980.

<sup>54</sup> ZDATNY Steven M., Les artisans en France au 20<sup>ème</sup> siècle, Belin, 1999.

MALASSIGNE Jean, L'artisanat, milieu social, quelques aspects en Touraine et en France aujourd'hui, Thèse, Tours, 1987.

<sup>55</sup> Le télétravail permis par les NTIC peut engendrer certaines plaintes identiques à celles que nous avons entendues des épouses des chefs d'entreprises lors des entretiens ou lors des séminaires. L'isolement est classé en première souffrance, puis la difficulté de séparer le privé du professionnel. Les avantages du travail à domicile recèlent leur lot d'effets pervers, surtout quand il est exercé par une femme. Une femme d'artisan se dit heureuse d'avoir pu élever ses enfants elle-même en travaillant à domicile pour son mari, mais regrette que la cantine scolaire soit refusée à ses enfants car elle est considérée comme une

### La collecte des données.

Etant donné le caractère très particulier, car relevant du domaine du privé, presque de l'intime, des données recherchées, la collecte des données n'a pu s'opérer auprès des différents organismes que grâce à des personnes, que nous qualifierons de personnes "ressources". Les tabous sur les frontières du privé sont encore très présents dans l'artisanat : pour B.Zarca, "Ils n'ont pu être contournés qu'en sollicitant l'aide d'intermédiaires institutionnels dont la plupart étaient des femmes jeunes ayant une bonne expérience du terrain"<sup>56</sup>.

- ✓ La recherche exploratoire s'est faite par entretiens auprès de couples d'artisans contactés par les Chambre de Métiers du Nord et de la Charente-Maritime, ainsi que par interviews des intervenants auprès des couples d'artisans : assistants techniques des métiers et animateurs de formation au brevet de conjoint collaborateur de l'entreprise artisanale (BCCEA).
- ✓ Une recherche action a été effectuée auprès des assurances vieillesse artisanales de la région Auvergne. Il s'agissait, dans le cadre d'un partenariat communautaire avec une Chambre de Métiers allemande et un groupement de femmes chefs d'entreprises italiennes, de déterminer les freins au financement d'une retraite personnelle pour l'épouse du chef d'entreprise. La durée de la mission a permis de collaborer avec les conseillers retraite.
- ✓ Une autre recherche action a été effectuée auprès de la Chambre Régionale de Métiers de la région Bretagne. Il s'agissait d'impulser la constitution d'un groupe de réflexion et d'action de conjointes.
- ✓ Parallèlement était conduit un investissement d'une durée de 26 mois, au sein d'un programme communautaire baptisé "conjointes de" et organisé par le groupement de recherche en Education et Prospective (GREP). Il s'agit d'une recherche action en équipe pluridisciplinaire concrétisée par la tenue de quatre séminaires<sup>57</sup> et sur la rédaction et la publication d'un guide de la conjointe<sup>58</sup>. A cause de l'éloignement géographique des membres de l'équipe, une part importante du travail a été effectuée par l'intermédiaire des TIC (messagerie électronique, mailing liste et réunions téléphoniques).
- ✓ Enfin, une étude exploratoire est en cours auprès d'un centre de gestion agréé.

Pierre LOUART<sup>59</sup> a relevé la disparité des sources d'information sur les secteur de l'artisanat dont seule l'utilisation conjointe permet de préciser la nature de ce qui est mesuré. Il convient de veiller également aux différences d'intention des sources utilisées, on peut en repérer trois catégories.

Les existentiels qui se contentent d'exprimer le vécu à leur manière : les entretiens, les enregistrements des réunions et des interviews. Les mémoires BCCEA rédigés par les conjointes.

Les instituteurs qui cherchent à imposer des normes : pour les conjointes la loi du 10 juillet 1982<sup>60</sup>. Certains guides très prescriptifs. Les documents de formation du BCCEA. Certaines documentations des organisations professionnelles.

---

femme au foyer. sous prétexte qu'elle ne travaille pas à l'extérieur. La plainte essentielle et lancinante est toujours la même : invisibilité et manque de crédibilité.

<sup>56</sup> ZARCA Bernard, Situation professionnelle, statut, rôle et individualisation des droits des femmes d'indépendants non agricoles, CREDOC, collection des rapports, n°82, juin 1990.

<sup>57</sup> "le statut de la conjointe"; "la formation de la conjointe"; "la représentativité des conjointes au sein des organisations professionnelles": "agir pour une reconnaissance".

<sup>58</sup> A paraître dans la collection transparences du ministère de l'emploi et de la solidarité.

<sup>59</sup> LOUART Pierre, L'artisan producteur et sous-traitant, Thèse de sciences de gestion, Lille, 1980.

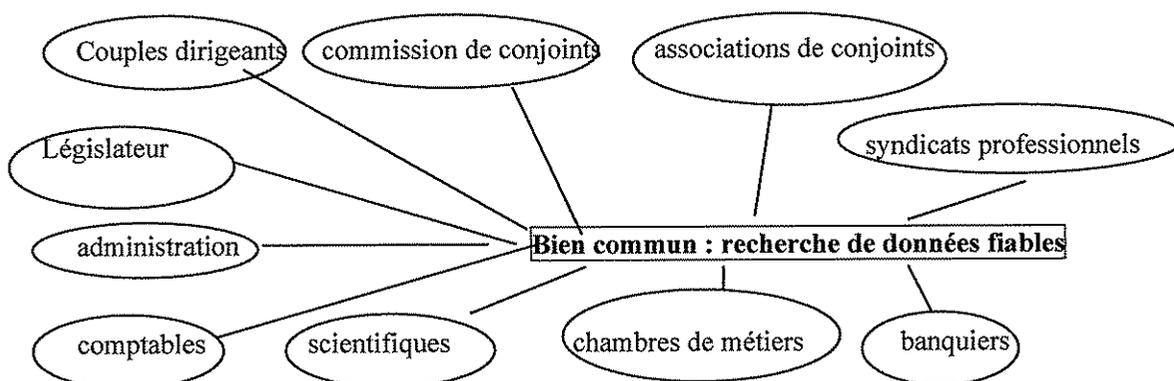
<sup>60</sup> L'entraide conjugale au sein de l'entreprise artisanale est réglementée depuis la loi du 10 juillet 1982 qui prévoit pour le conjoint du chef d'entreprise artisanale le choix entre trois statuts : conjoint salarié, conjoint

Les opérateurs qui cherchent à comprendre et à interpréter avec prudence les processus: des mémoires de validation des assistants techniques de métiers. Des documents d'étude de Chambres de Métiers et de la Direction de l'artisanat, de l'Institut Supérieur des métiers. Certaines documentations des organisations professionnelles. Etudes des centres de gestion agréés.

La collecte des différentes informations auprès des différentes sources et leur tri en fonction des critères d'intentionnalité précédemment cités ont permis d'établir que les données obtenues par une méthode traditionnelle de collecte, c'est-à-dire par rassemblement et sommation, provoquait la disjonction de la dyade par l'isolement du conjoint du chef d'entreprise. Selon la terminologie utilisée par D.Bell, les informations ne pouvaient être transformées en savoir pertinent avec l'objectif fixé pour cette recherche : l'entreprise artisanale en tant qu'entreprise familiale repose sur la dyade conjugale dans laquelle les stratégies conjugales, familiales et professionnelles sont imbriquées à un tel point qu'elles ne forment plus qu'une seule et même stratégie.

Il convenait de "traduire" certaines informations pour les rendre acceptables par les acteurs et les impliquer chacun dans leur propre logique.<sup>61</sup> cf. schéma ci-dessous.

### Un système d'information informatisé et interactif



Tous les acteurs présents sont concernés par la recherche de données fiables et la construction du système d'information. Tous les acteurs sont à la fois émetteurs et récepteurs de données.

"Un système d'information est un système qui utilise des technologies de l'information pour saisir, transmettre, stocker, retrouver, manipuler ou afficher de l'information utilisée dans un ou plusieurs processus de gestion"<sup>62</sup>.

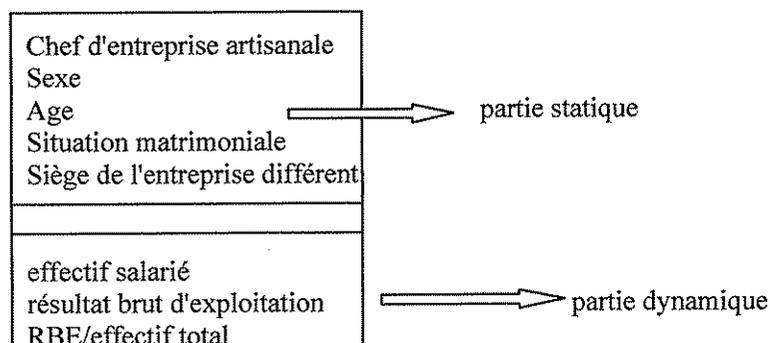
Un essai "pro forma" a été réalisé pour le séminaire "Agir pour une reconnaissance" (GREP), par des cadres administratifs des organismes consulaires de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture et de la pêche de la région Picardie. Cet essai n'a pas apporté de renseignement supplémentaire par rapport aux études précédentes, il n'avait pas été tenu compte de la situation matrimoniale des personnes visées par le recensement.

associé ou conjoint collaborateur. Mais le couple a la faculté de ne choisir aucun de ces statuts et de rester dans le "statu quo".

<sup>61</sup> CALLON Michel et LATOUR Bruno, La science telle qu'elle se fait, La découverte, 1991.

<sup>62</sup> ALTER S., Information System : a management perspective, The Benjamin /Cummings Publishing Compagny, 2<sup>ème</sup> édition, 1996, cité par R. Reix, op.cité.

Pour la recherche actuelle, la construction du système de gestion de base de données doit se faire à partir de l'entité "couple dirigeant". Dans une première étape, nous avons élaboré un modèle conceptuel de données du type conception par objets. (MERISE).



Pour comprendre les systèmes d'information des deux organismes qui ont accepté de fournir leurs données ( une Chambre de Métiers et un centre de gestion agréé), nous avons réalisé un séjour d'une semaine dans chacun des organismes et suivi les activités d'enregistrement des données. Lors de ces séjours, nous avons pu nouer des relations plus suivies avec deux employées sans l'intervention desquelles nous aurions dû abandonner notre projet :

- une contrôleuse<sup>63</sup> de gestion intéressée par le problème de recherche soulevé,
- une employée du centre de formalités des entreprises de la Chambre de métiers intéressée par le problème informatique en cause.

### Les performances mitigées du système de gestion de base de données

Le système de base de données est en cours d'élaboration, mais nous pouvons déjà émettre quelques avis. La philosophie du fonctionnement de la base de données oblige à définir très précisément le problème à traiter. De ce fait, il est nécessaire d'obtenir un haut degré de structuration de la problématique de recherche. Le suivi de la base de données permet ensuite de ne plus s'éloigner du fil directeur ainsi tracé. Ainsi, même si le projet de base de données ne peut être mené à terme, le découpage des frontières de la question de recherche restera un investissement porteur.

Le choix de la conception par objets qui permet de ne plus séparer les données du traitement est parfaitement adapté à la recherche présente puisqu'il s'agit d'associer certaines données clés de l'entreprise avec la situation matrimoniale du chef d'entreprise. Cette association est une innovation dans la recherche de données dans ce secteur. Notre objectif est de transférer ce système de base de données à d'autres secteurs professionnels et géographiques. Nous utiliserons le canal des séminaires organisés par le GREP.

Ce transfert de compétences est circonscrit dans le domaine de ce qui doit être raisonnablement espéré. Il est inutile de chercher à couvrir la totalité du secteur de façon exhaustive et totalement fiable. La finalité est de faire adhérer la majorité des acteurs concernés à la démarche de réflexion sur le couple plutôt que sur le conjoint isolé comme objet d'étude.

"quoi qu'il en soit, quand un sujet se prête à de nombreuses controverses, ce qui est le cas pour tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, a trait au genre ( "sexe"

<sup>63</sup> féminisation des noms en "eur", lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonction, La documentation française, 1999.

dans le texte), on ne peut espérer dire la vérité et on doit se contenter d'indiquer le chemin suivi pour parvenir à l'opinion qu'on soutient<sup>64</sup>.

Actuellement, la gestion de la base présente des biais qui laisse planer quelques doutes sur la fiabilité des données obtenues.

Biais dus à l'utilisateur : les difficultés subsistent encore de sortir d'une logique de séparation des données et du traitement. Nous avons perdu beaucoup de temps à dresser des états statistiques par métiers, par exemple, alors que ces états sont disponibles auprès de l'INSEE ou des organisations professionnelles. La maîtrise imparfaite de la technique a provoqué des incidents regrettables, ainsi, de mauvaises manipulations ont interverti les situations matrimoniales d'une bonne partie de la liste d'origine. Il a donc fallu refaire le travail déjà effectué.

Biais dus aux organismes fournisseurs de données : les données sont organisées en fonction des objectifs internes de ces organismes.

Le centre de gestion agréé ne tient compte des situations privées qu'en cas de difficultés de l'entreprise. L'enquête auprès des adhérent sur leur situation matrimoniale et le statut éventuel de la conjointe fut déclarée irréalisable pour trois raisons :

- ✓ L'expérience du centre de gestion laissait espérer un taux de retour des questionnaire d'à peine 2%, donc un rendement quasi nul.
- ✓ L'enquête téléphonique aurait peut-être donné un taux de réponse supérieur, mais le budget à investir était trop important.
- ✓ La raison qui a emporté toutes les autres était la gêne causée par la nature des questions à poser.

Par conséquent, si le croisement ne peut être fait avec les situations matrimoniales, le traitement des données dynamiques doit s'arrêter là et la recherche doit se suffire de la documentation offerte par le centre de gestion ( totalité des états statistiques régionaux et nationaux).

La seule source fiable sur le statut matrimonial est constituée par l'état civil ou les services fiscaux. Dans l'un et l'autre cas, si techniquement la requête est possible, elle est totalement exclue en raison des disposition de la loi informatique et libertés. Une approche peut être réalisée par des requêtes auprès du répertoire des métiers. Le recueil des données effectué sur place a mis en évidence deux biais importants:

Le répertoire n'est pas à jour en ce qui concerne la situation matrimoniale des artisans : ils, ou elles, déclarent leur situation le jour de leur inscription et ensuite ne pensent pas à régulariser en cas de changement de situation. De plus, la date d'inscription de l'artisan ne correspond pas toujours avec la date de début d'activité. Quelquefois, l'activité précède de plusieurs années ( plus de 10 parfois), l'inscription au répertoire. Si des analyses longitudinales de type démographiques doivent être faites, il conviendra d'apporter les correctifs nécessaires en fonction des données de l'INSEE.

Enfin, le biais le plus important est que le répertoire des métiers ne distingue pas les artisans concubins et les inscrit comme célibataires<sup>65</sup>. Les correctifs tiendront compte du fait que l'artisanat est fortement matrimonialisé.

Biais sur la liaisons des fichiers : les données dynamiques proviennent donc du centre de gestion et les données statiques proviennent du répertoire des métiers. L'impératif ultime de la construction de cette base de données est la liaison des deux fichiers. Or, le seul identifiant commun est le n°Siret à 9 chiffres, aléatoire donc impossible à classer. De plus, pour des raisons légales, les données ne peuvent être remises avec les noms permettant l'identification. Pour les mêmes raisons, la demande d'extraction par n°Siret n'a pu aboutir. Le repiquage des

<sup>64</sup> WOOLF Virginia, Une chambre à soi, Denoël, 1992.

<sup>65</sup> Ainsi, la compagne ou la femme pacsée d'un artisan ne peut accéder au statut de conjoint collaborateur.

données a donc été opéré manuellement par comparaison des doublons Siret, sur une base de 9210 entreprises. Le coût en temps a été relativement lourd. Le caractère très rébarbatif de cette tâche laisse supposer un taux d'erreur non négligeable.

Les résultats du traitement des 9210 entreprises de la base de données permettent de tirer quelques conclusions intéressantes sur les différences entre les femmes et les hommes dans l'artisanat.

La première conclusion n'est pas neuve : les métiers se répartissent en deux catégories :

Les métiers masculins : plus de 90% des chefs d'entreprise sont des hommes :

Parcs et jardins(97.89%); bâtiment(96.11%); garages(95.83%); boulangerie(92.93%); boucherie(90.21%)

Les métiers féminins : la proportion de femmes est très forte pour l'esthétique (97.61%), moins marquée pour les fleuristes(65.23%) et la coiffure(65.06%).

L'artisanat est fortement masculinisé : le bâtiment masculin à 96.11% représente presque 40% de la population étudiée, alors que l'esthétique féminisé à 97.61% n'en représente que 2.27%.

Il est intéressant ensuite de s'intéresser à la situation matrimoniale par catégorie de métiers

	Situations inconnue	Célibataires ou (concubins)	Divorcé(e)s	Marié(e)s	Veuf(ve)s
Parcs et jardins	2.11%	<b>31.69%</b>	1.41%	64.79%	0%
Bâtiment	0.82%	18.91%	7.4%	72.29%	0.58%
Garage	1.01%	20.86%	6.19%	70.65%	1.29%
Boulangerie	0.39%	9.72%	4.22%	<b>84.59%</b>	1.08%
Boucherie	1.16%	11.86%	4.25%	<b>81.19%</b>	1.55%
Esthétique	0.48%	<b>28.71%</b>	11%	59.33%	0.48%
Fleuriste	0.20%	23.44%	<b>7.23%</b>	67.19%	1.95%
coiffure	1%	25.41%	<b>7.91%</b>	65.06%	0.63%

D'après répertoire des métiers : extrait de 9210 entreprises artisanales

Les métiers les plus masculinisés sont aussi les plus matrimoniaux. Les professions qui se marient le plus sont celles de la boulangerie et de la boucherie, celles qui ont un besoin très important de service à la vente et dont les marges, par exemple pour la boulangerie sont assez faibles.

Les métiers plus féminisés continuent de s'exercer même en situation de divorce, comme dans la coiffure ou chez les fleuristes.

L'état des lieux des adhésions au statut de conjoint collaborateur fait toujours le désespoir des discours des responsables de l'artisanat. le chiffre couramment annoncé est de 6% de conjoints collaborateurs, mais 6% de quoi exactement? Les chiffres présentées par la base de données sont riches d'enseignement :

	Conjointe collaboratrice d'un homme chef d'entreprise		Conjoint collaborateur d'une femme chef d'entreprise	
Parcs et jardins	7	100%	0	0%
bâtiment	201	95%	10	5%
garage	69	97%	2	3%
boulangerie	471	99%	7	1%
Boucherie	112	92%	9	8%
Esthétique	3	60%	2	40%
Fleuriste	48	70%	20	30%
coiffure	62	78%	17	22%

D'après répertoire des métiers: extrait de 9210 entreprises

La part de chaque profession étant extrêmement différente dans l'échantillon, il nous a semblé préférable de mettre en évidence la variable sexuée par profession. Les professions féminisées apparaissent ainsi comme plus équilibrées dans la répartition femmes/hommes pour l'adhésion au statut de conjoint collaborateur.

Dans les années 70, les conjointes de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce ont saisi les pouvoirs publics pour obtenir la validation de leurs droits et la reconnaissance légitime de leur rôle.

Les rapports préalables aux textes qui furent votés dans ce sens ( loi du 10 juillet 82 pour les conjoints d'artisans et de commerçants) furent orientés vers les pratiques d'assistance et de protection sociale : création de statuts visant à faire acquérir des droits personnels aux conjoints ( maladie et retraite ).

Les textes officiels ont désiré gommer la variable sexuelle. Pourtant, il s'agissait bien de dispositions législatives sexuées, les rapports préparatoires traitaient bien de la grande précarité des épouses, veuves ou divorcées des chefs d'entreprises. Le législateur a même délibérément fait disparaître le terme "femme", jugé trop sexuel (dans le sens de sulfureux) et l'a remplacé par "conjoint" qui a été neutralisé sans pour autant désigner des androgynes. Et la loi qui traite de conjoints sans sexe établit des droits pour des mères de famille! ( création d'un congé maternité pour le conjoint collaborateur).

Les recherches par entretiens viennent compléter les renseignements fournis par la base de données et montrent que dans les secteurs où prédomine une logique très puissante de métier, lorsque le mari est détenteur du métier de l'entreprise, la prise de statut pour la conjointe doit toujours faire l'objet d'une négociation, notamment avec le comptable de l'entreprise. Cette négociation aboutit assez rarement à la prise d'un statut ( dans l'échantillon, 958 sur 6634 artisans déclarés mariés, soit 14,4%). Cependant, au contraire, si c'est l'épouse qui dispose du métier, dans la plupart des cas elle l'exercera dans une entreprise qui lui est propre, son époux exerçant une autre activité séparée (salarié ou entreprise différente).

Dans le cas très particulier où l'époux collabore à l'entreprise de son épouse, il y a prise de statut pour celui-ci, sans négociation préalable et le plus souvent sur décision immédiate de l'épouse. On peut tenter de trouver des explications à ce phénomène. La plupart du temps, la femme emploie son mari ayant perdu son emploi. Dans d'autres cas, la femme reprend l'affaire quand son mari a suffisamment cotisé pour la retraite et complète quelques années pour elle-même. Le mari s'inscrit comme conjoint collaborateur pour bénéficier du mandat tacite de gestion qui protège au moins l'un des membres du couple en cas de difficulté d'entreprise, mais ne cotise pas à la retraite, il devient ayant droit de son épouse. Il existe aussi quelques cas marginaux d'époux étrangers.

L'application de la liaison des fichiers statiques et dynamiques devrait permettre d'avoir un état du résultat d'exploitation dégagé en association avec le statut matrimonial. Le système de base de données n'est pas terminé sur ce point. Il restera aussi à traiter de la difficulté d'associer deux variables de niveau différent. Comment pourrions-nous vérifier si, l'intérêt étant commun sur le terrain de la production il le reste dès qu'il s'agit de répartir les gains de l'action commune?

Il ne s'agit pas de raisonner uniquement sur la répartition de biens marchands. Il faut envisager les conséquences pour le conjoint spécialisé dans une forme de travail éloignée du marché du travail de certaines décisions quant à son avenir ( constitution de droits personnels à la retraite), mais surtout, les effets dépréciatifs de certaines décisions de travail pouvant aboutir à une exclusion quasi définitive du marché du travail : " dans cette optique, les exigences des individus sont évaluées non pas en fonction des ressources ou des biens premiers dont ils disposent, mais d'après la liberté qu'ils ont réellement de choisir parmi différents modes de vie auxquels il peuvent avoir des raisons d'accorder de la valeur. C'est cette liberté réelle qu'on désigne par la " capabilité " de la personne d'accomplir différentes combinaisons de modes de fonctionnement ou de façons d'agir et d'être."<sup>66</sup>. La spécialisation dans des tâches éloignées du marché du travail (travail domestique ou tâches " invisibles") semble donc économiquement et socialement dangereuse pour la personne ainsi spécialisée. L'investigation directe auprès des couples dirigeants a montré que la pérennité de leur entreprise repose sur la cohésion du couple autour de la culture de l'entreprise conjugale et familiale, dont la division du travail au sein du couple fait partie. Les résultats de la base de données confirment que les métiers artisanaux sont fortement différenciés sexuellement. Que dans les métiers masculinisés, l'entraide bénévole et invisible de l'épouse est encore très présente.

Ainsi, le choix de beaucoup de conjointes, est de se replier vers des tâches qu'elles savent considérées comme déqualifiées pour permettre à leur époux chef d'entreprise de se concentrer sur son activité "qualifiée". Elles acceptent de supporter le coût de cette spécialisation en sachant qu'elles n'en percevront pas les bénéfices<sup>67</sup>.

En cela donc la relation conjugale ne peut en rien être assimilée à une relation de travail usuelle :

" le chef de famille peut s'approprier tout le travail effectué dans la famille puisqu'il peut le vendre comme le sien propre, comme dans le cas de l'artisan ou de l'agriculteur."<sup>68</sup>.

L'analyse des entretiens auprès des conjointes des chefs d'entreprise a mis en valeur le lien inaltérable que ces épouses établissent entre d'une part la prospérité de l'entreprise familiale et d'autre part le bonheur de la famille. Elles sont liées par un contrat psychologique dont la force dépasse toute réactivité par rapport à leur situation.

L'analyse du travail en couple est avant tout une analyse de la relation entre le chef d'entreprise et son (sa) conjoint(e), donc la relation entre deux catégories de sexe dans une situation de travail, de gestion, de décision. Par conséquent, l'économie ne peut être faite de l'analyse conjointe des hommes (et du masculin) et des femmes (et du féminin). Les premiers résultats de recherche ont montré le caractère profondément inégalitaire de cette relation, tant au niveau de l'organisation du travail, qu'au niveau de la répartition des résultats, ainsi que de la participation aux décisions.

La nature de cette inégalité est directement liée à la variable de la différence sexuelle. Le constat de la réalité montre que le statut et les droits ne sont pas les mêmes et ne sont pas

<sup>66</sup> SEN. A., *Ethique et économie*, PUF, collection Philosophie morale, mars 1999.

<sup>67</sup> BUSTREEL. A., Contribution à l'analyse économique de la non-division du travail dans les ménages, Thèse de Doctorat soutenue à L'université des Sciences et techniques de Lille, 1997.

<sup>68</sup> DELPHY. Christine, " Mariage ou divorce, l'impasse à double face", Temps Modernes, 29, 1974

obtenus de la même manière dans les relations classiques : homme, chef d'entreprise/femme, conjointe, que dans les relations atypiques et minoritaires : femme, chef d'entreprise/homme, conjoint. Bien que minoritaire, ce dernier type de relation est essentiel car il sert de révélateur au fait que l'inégalité au sein de la relation de travail des couples dirigeants est le résultat avant tout de l'impact de la variable sexuelle.

L'exposé des difficultés et aléas de l'utilisation des NTIC dans un déroulement de recherche nous a montré que la liaison entre l'objet et la méthode forme une boucle. La construction d'un système de gestion de base de données peut aider à structurer et à formaliser la problématique de recherche. Cette démarche ne sera bénéfique cependant, que si une partie de la connaissance a pu précéder la mise en place du système d'information.

Une démarche de recherche qui a pour objectif de faire émerger des inégalités entre les femmes et les hommes au sein de relations de collaborations doit pouvoir s'appuyer sur des sources de données qui ont intégré la variable sexuelle comme donnée pertinente de l'analyse économique et sociale. L'information est une représentation du réel et sa pertinence dépend de la valeur que son utilisateur lui attribue. Là encore se situe une boucle infernale en ce qui concerne la variable sexuelle et les NTIC: les nouveaux systèmes d'information devraient nous permettre de pointer avec plus de certitude l'état et la source des différences. Or, pour que la variable sexuelle soit intégrée de manière volontaire et coopérative dans les données, il faut qu'elle corresponde à une décision de sa pertinence par des décideurs, pertinence qui doit être démontrée par les systèmes d'information!

## BIBLIOGRAPHIE

- BRABET Julienne, *Repenser la gestion des Ressources Humaines*, Economica, 1993, coordonné par
- BROSSOLLET Cécile, *Fondements de la division du travail dans les modèles économiques du ménage*, Editions ARGUMENTS, 1992.
- CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE, "Femmes et hommes : égalité ou différence?", *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, La documentation Française, 1999.
- de SINGLY François, *Fortunes et Infortunes de la Femme Mariée*, PUF, 1987
- FRAISSE Geneviève, *La Différence des Sexes*, PUF, 1996
- FRISQUE Cécolène, *L'Objet Femme*, La Documentation française, Collection Droit des Femmes, 1997
- GLAUDE Michel et De Singly F., " L'organisation domestique : pouvoir et négociation", *Economie et Statistique*, avril 1986, vol.187, p3-30.
- MARTINET Alain Charles, *Epistémologie et Sciences de gestion*, Economica, 1990
- MARUANI Margaret, *Les Nouvelles Frontières de l'Inégalité*, la Découverte/MAGE, Collection Recherches, 1998.
- MEYER Michel, *Découverte et Justification en Science*, Klincksieck, 1979.
- PIGEYRE Frédérique, "Vers une gestion sexuée des ressources humaines", *Revue Française de gestion*, novembre - décembre 1999
- POUR, *Femmes, hommes, construire l'égalité*, revue du GREP, n°168, décembre 2000.
- REIX Robert, *Systèmes d'information et management des organisations*, 2<sup>ème</sup> édition, Vuibert gestion, 1998.
- SCOTT Joan.W. et TILLY.L.A., *Les femmes le travail et la famille*, Rivages/Histoire, 1987.

SEN Amartya, *Ethique et économie*, Presses Universitaires de France, Collection Philosophie morale, 1999

TRUPIER Pierre, "Homme, travail, femme et famille : quatre mouvements pour un quatuor?", *Sociétés Contemporaines*, 1997, n°25, p. 11-24.